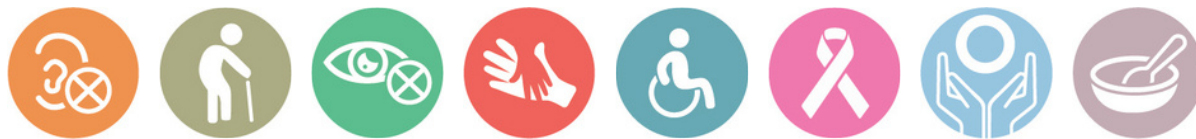


FONDATION DES LIONS DE FRANCE



ÉDITO

“Depuis 1989, notre Fondation des Lions de France, nationale et d'intérêt public, soutient les actions des clubs/districts relevant de 5 causes (malvoyants, malentendants, handicap, jeunesse en difficulté, personnes âgées). Aujourd'hui, votre Fondation élargit son périmètre en direction des personnes en souffrance (physique, psychologique ou sociale). La Fondation souhaite renforcer son partenariat avec les clubs/districts. D'où l'importance d'avoir un compte à la Fondation et d'y déposer vos réserves financières, sans aucun frais. Les intérêts générés par l'ensemble des dépôts permettent de distribuer plus d'abondements et ainsi, tous ensemble, d'aider davantage les personnes en souffrance tout en améliorant la visibilité de notre mouvement Lions.”

NOTRE MISSION

Reconnue d'utilité publique (décret du 16 janvier 1989), la **Fondation est une structure financière dont l'objet est notamment de soutenir les actions mises en place par les clubs Lions français et les districts.**

La Fondation soutient particulièrement certaines causes : l'aide aux malentendants, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux malvoyants, l'aide à la jeunesse en difficulté, l'aide aux handicapés, l'aide aux victimes du cancer, l'aide aux victimes du diabète et aux victimes de malnutrition.

Grâce à un partenariat engagé avec les clubs/districts, la Fondation contribue à améliorer toutes les aides aux personnes en souffrance.

Francis BIZJAK
Président de la FDLF



LE COMPTE DE DÉPOT

Chaque club/district peut ouvrir un compte à la Fondation et y déposer une partie de ses réserves financières ; celles-ci restent disponibles et peuvent être reversées sur demande du Président/Gouverneur ou du Trésorier du club/district en exercice. Environ 70% des clubs Lions ont un compte ouvert à la Fondation et la majorité des districts également.

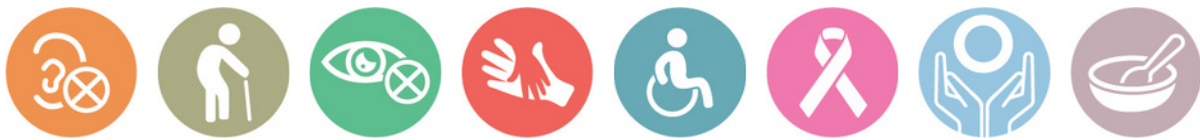
Plus les réserves déposées sont importantes, plus la Fondation peut abonder les demandes d'aides des clubs/districts.

Fldf.fr



856 000 euros

> c'est le montant des aides versées par la FLDF en 2024



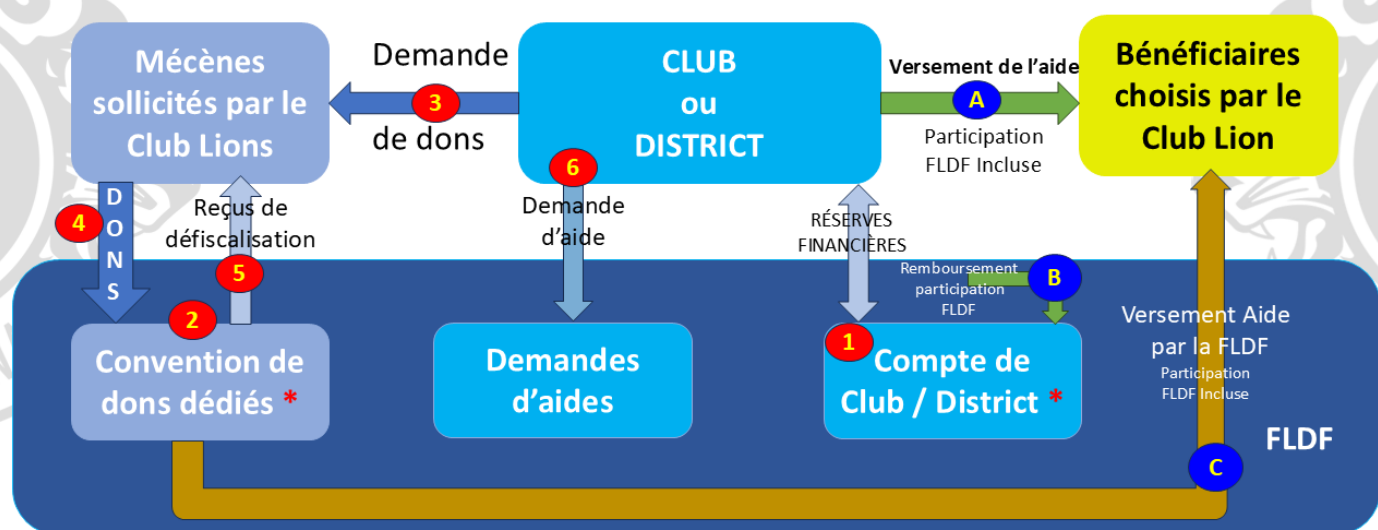
La Fondation des Lions de France propose un partenariat engagé aux clubs et aux districts.

Celui-ci repose sur 2 éléments :

- Le compte de club / district
- La convention de dons dédiés générique pour les personnes en souffrance : elle accompagne la vie du club dans sa mission de service et permet de faire bénéficier les mécènes d'un reçu de défiscalisation.

VOTRE PARTENARIAT ENGAGÉ AVEC LA FLDF

Grâce à la défiscalisation de 60% minimum et à la participation à l'aide versée par la FLDF, les Clubs / Districts aident davantage les personnes en souffrance



* Conditions requises pour bénéficier du dispositif « Partenariat engagé »

